

1. - Rencontre avec le Premier ministre - Ils ont dit... -
2. - Avant-projet - Les hausses et les baisses du 1er juillet - Ils ont dit... -
3. - Stimuler l'esprit d'entreprise - Le Président de l'UPA à la rencontre des leaders syndicaux - Chiffres clés - Ils ont dit... -
4. - Les Brèves - L'agenda -

## Ils ont dit...

*“Action n°1 : Elaborer de manière concertée un programme pluriannuel de réformes prévoyant les modes d'association des partenaires sociaux et acteurs de la société civile.*

*Action n°2 : Actualiser chaque année cet “agenda partagé”, en lien avec le programme national de réformes présenté par la France au niveau européen.*

*Action n°4 : Réviser la constitution pour indiquer à l'article 39 qu'une loi organique précise les conditions d'élaboration des projets de loi ...*

*Action n°5 : Introduire dans le cadre de cette loi organique une procédure de “temps réservé” à la concertation, posant l'exigence d'un délai minimal de trois mois entre l'annonce d'un projet et l'adoption du texte en Conseil des ministres...*

*Action n°8 : Organiser une variante de la procédure de “temps réservé” pour les réformes liées au droit du travail, afin de permettre aux partenaires sociaux de se saisir, s'ils le souhaitent, du thème de réforme et de conduire des négociations sur le sujet...”*

Propositions d'actions extraites du rapport intitulé “Pour une modernisation du dialogue social”, remis au Premier ministre par Dominique-Jean Chertier.

## RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE

### Pour un dialogue social renforcé et garanti

Reçus à Matignon le 11 juillet, en particulier pour faire part au Premier ministre de leur opinion sur le contenu du rapport Chertier, le Président et les Vice-Présidents de l'UPA, ont clairement soutenu les propositions du rapport tendant à renforcer et à garantir la pratique du dialogue social en France. En effet, l'UPA est obligée de constater que le dispositif imaginé en 2004 afin de renvoyer à la négociation nationale interprofessionnelle toute réforme relative au droit du travail, n'est pas entré dans les faits. Dans ce contexte, l'UPA préconise des textes moins nombreux, moins diffus et d'autant plus adaptés aux réalités qu'ils auront fait l'objet d'une consultation préalable des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés. En particulier, il convient d'adopter la règle selon laquelle le processus législatif doit être précédé d'un temps réservé à la concertation avec les partenaires sociaux, et pour les réformes touchant au droit du travail, d'un temps réservé à la négociation. L'UPA demande que les partenaires sociaux soient également saisis par les pouvoirs publics français des projets de textes européens. Par ailleurs, l'UPA est favorable à ce que les accords paritaires nécessitant une traduction



législative soient repris en intégralité dans la loi. Il est essentiel en effet de respecter le pouvoir normatif des partenaires sociaux et de garantir l'efficacité des décisions issues du dialogue social. Il apparaît également indispensable de réformer la composition du Conseil économique et social et des CES régionaux afin de rendre ces institutions plus représentatives de la réalité économique française. Enfin, le Président et les Vice-Présidents de l'UPA n'ont pas manqué de rappeler combien l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat signé en 2001, constitue une réponse particulièrement adaptée à l'exigence de modernisation du dialogue social, et qu'à ce titre il appartient au gouvernement de permettre sa mise en œuvre complète dans les meilleurs délais.

## Ils ont dit...

### CONFERENCE DE LA FAMILLE

*"... Je ne vous étonnerai pas en vous disant que par essence les entreprises du secteur socio-professionnel de l'Artisanat, de par leur taille et de par leur mode de fonctionnement, sont culturellement et philosophiquement ancrées sur des principes de solidarité et d'entraide.*

*Les chefs d'entreprises artisanales pratiquent au quotidien une solidarité de proximité avec leurs salariés...*

*L'instauration d'un congé de soutien familial ayant vocation à permettre à un salarié d'accompagner un proche en perte d'autonomie en interrompant son parcours professionnel ne serait pour nous que la concrétisation réglementaire de situations que nous rencontrons et que nous gérons avec humanité dans nos entreprises.*

*...De fait, tout en souhaitant un cadre de mise en œuvre adapté aux problématiques de nos structures et applicable aussi bien aux salariés qu'aux non-salariés et à leurs conjoints, nous accueillons favorablement votre annonce.*

*Les comptes de la branche Famille sont tels aujourd'hui que toute charge supplémentaire devra trouver une compensation. Il est important de ne pas reporter sur les entreprises les engagements de l'Etat dans le domaine de la politique familiale.*

*Nous vous rappelons à cet égard notre attachement à une budgétisation totale des prestations familiales ..., sous réserve bien entendu qu'elle s'effectue dans un réel respect du principe de justice fiscale...*

Extraits de la déclaration prononcée par Roselyne Lecoultré, membre du Conseil National de l'UPA, à la Conférence de la famille le 3 juillet à Matignon.

## La préparation des élections de 2007 au menu de la journée des présidents

Chaque année avant les congés d'été, les présidents des UPA territoriales sont invités à débattre avec les représentants nationaux de l'actualité du secteur et à faire part de leurs préoccupations syndicales. Le 29 juin dernier, le seul et unique ordre du jour de cette réunion traditionnelle fut consacré à la préparation du document que l'UPA présentera à l'automne dans la perspective des échéances électorales de l'année 2007. Dans son mot d'accueil, le Président de l'UPA, Pierre Perrin, n'a pas manqué de remercier le Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Philippe Dupont, d'avoir une nouvelle fois mis à la disposition de l'UPA une partie des locaux du siège social de la banque. Il a par ailleurs affirmé qu'en tant que partenaire social participant au dialogue social national et en tant qu'organisation patronale représentative d'un secteur fortement créateur de richesses et d'emplois, l'UPA se devait de participer au débat préélectoral, d'apporter sa contribution à l'élaboration des programmes politiques qui seront élaborés d'ici aux scrutins présidentiel et législatifs du printemps 2007. Chacun avait sur sa table un document semi finalisé de plus de quarante pages, résultat d'un travail

préalable des commissions et du Conseil national de l'UPA visant à recenser les priorités de l'artisanat et de la petite entreprise pour les années à venir. Les présidents des différentes commissions se sont ensuite succédés à la tribune afin de présenter le détail de l'avant-projet et de le soumettre à la critique : Dany Bourdeaux, Présidente de la Commission sociale, Roselyne Lecoultré, Présidente de la Commission des conjoints, René Rigaud, Président de la Commission des affaires économiques, François Cartron, Président de la Commission formation, et Patrick Liébus, Président de la Commission des relations du travail. Cette présentation a donné lieu à d'importants débats, soit sur la philosophie même du document, soit sur telle ou telle proposition concrète. Le projet sera encore amendé dans le courant du mois de juillet, pour être présenté au plus tard le 5 octobre à l'occasion d'une conférence de presse. Le congrès du 19 octobre y sera aussi largement consacré. Il ne restera plus alors qu'à engager une série de rencontres avec les formations politiques et les candidats afin de leur présenter la vision qu'a l'UPA de l'entreprise.

### TARIFS

## Les hausses et les baisses du 1er juillet

A l'issue d'une vraie négociation, le Conseil d'administration de l'Unedic auquel participe l'UPA, a décidé de revaloriser de 2% le montant des allocations chômage au 1er juillet 2006. Cette hausse fait suite à une revalorisation de 1% en 2004 et à un gel des allocations en 2005. Elle répond au double souci d'améliorer le pouvoir d'achat des chômeurs sans pour autant prendre le risque d'affaiblir les comptes de l'Unedic, et de privilégier les revenus du travail. De son côté la cotisation AGS (Association pour la garantie des salaires) destinée à financer les sommes dues aux salariés (salaires,

préavis, indemnités de rupture...) en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise, baisse pour la seconde fois en six mois. Après être passée de 0,35% à 0,25% en début d'année 2006, elle est descendue à 0,15% au 1er juillet dernier, ce nouveau taux s'appliquant aux rémunérations versées à compter du 1er juillet 2006. Enfin, rappelons que le Smic a bénéficié à l'entrée de l'été d'un coup de pouce gouvernemental de 3,05%, portant le salaire minimum à 8,27 euros de l'heure au lieu de 8,03. Le Smic mensuel passe à 1254 euros brut pour 35 heures, soit 986 euros net.

## COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

### Stimuler l'esprit d'entreprise



"Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage". Après avoir suscité une communication de la Commission européenne, cette problématique a été examinée par le Comité économique et social européen qui a souligné plusieurs points dans son avis du 5 juillet dernier. Constatant que les médias ont trop souvent tendance à mettre en avant les grandes entreprises et les multinationales, il a souhaité la mise en place de stratégies de promotion de l'image des petites entreprises et des entreprises artisanales. Il a par ailleurs affirmé que les programmes

d'enseignement scolaire et universitaire devraient intégrer une formation à l'entrepreneuriat, ajoutant que les chefs d'entreprise devraient être associés à la conception de ces programmes. Enfin, les conseillers économiques et sociaux européens ont proposé que l'année 2009 soit déclarée "année européenne de l'entrepreneuriat". Les petites entreprises ont également fait l'objet d'une attention particulière de la part du Parlement européen. Sollicités sur le financement de la normalisation européenne, les eurodéputés ont demandé pour la première fois que les financements accordés aux organisations européennes de normalisation, servent aussi à assurer la participation des petites entreprises et des entreprises artisanales à l'élaboration de ces normes, reprenant ainsi des amendements proposés par l'artisanat français. L'objectif est évidemment d'aboutir à ce que les normes européennes soient applicables dans de bonnes conditions par les petites entreprises.

## DIALOGUE SOCIAL

### Le Président de l'UPA à la rencontre des leaders syndicaux

A l'issue d'une année particulièrement riche en actualité sociale, la nécessité de rencontres bilatérales entre l'UPA et chacune des organisations syndicales s'imposait. C'est ainsi que le Président de l'UPA, Pierre Perrin, a successivement rencontré, le Secrétaire Général de la CFDT, François Chérèque, celui de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, et celui de la CGT, Bernard Thibault. Deux entretiens sont encore programmés, le 19 juillet avec Bernard Van Craeynest, Président de la CFE-CGC et le 5 septembre avec Jacques Voisin, le leader de la CFTC. Au menu de ces entrevues figurent quatre sujets : l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat, signé par tous les syndicats en 2001, qui n'est toujours pas mis en oeuvre compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas procédé à l'extension des accords de déclinaison

dans le bâtiment et les services, et cela en dépit de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 18 mai dernier ; le bilan d'étape du "contrat nouvelles embauches" ; un tour d'horizon des négociations en cours (pénibilité au travail, accidents du travail - maladies professionnelles, diversité dans les entreprises) ; et enfin le renouvellement à l'automne des administrateurs de sécurité sociale. En outre, ces rencontres devaient être l'occasion d'évoquer l'étendue de la mission confiée au Conseil d'Etat concernant le rapport Hadas-Lebel sur la représentativité et le financement des organisations professionnelles et syndicales. L'UPA pour sa part a annoncé qu'elle veillerait à ce que la validité de l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat ne soit pas évoquée dans le cadre de cette saisine (cf ci-contre).

## Chiffres-clés

### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Bien décidé à aplanir les obstacles au développement de la démarche de validation des acquis de l'expérience -VAE-, le ministre délégué à l'Emploi, Gérard Larcher, a détaillé son plan.

Mis en oeuvre en septembre prochain, il mobilisera 14 ministères certificateurs de titres. Malgré une progression de 50% en trois ans des diplômes et titres obtenus dans le cadre d'une démarche individuelle, les diplômés de la VAE n'étaient que 20.452 en 2005 alors que l'objectif affiché est de 60.000 certifications dès 2006.

Le plan présenté par Gérard Larcher vise en particulier à conforter la proportion de demandeurs d'emploi ayant abouti dans leur démarche de validation, soit 31% des candidats à la VAE en 2004.

### Ils ont dit...

*"Le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social pour qu'il émette un avis sur le rapport Hadas-Lebel. Dans ce cadre, le Président du CES a mis en place une commission ad hoc qu'il devrait présider.*

*Le Chef du Gouvernement a reçu les membres du Bureau du CES le 1er juin dernier sur cette question...*

*Je suis intervenu en séance pour rappeler qu'il serait totalement illégitime que la commission du CES examine l'opportunité de mise en oeuvre de l'accord du 12 décembre 2001 qui relève de la seule compétence des partenaires sociaux signataires.*

*En revanche cet accord peut être évoqué au sein du CES à titre d'exemple, comme l'accord portant sur le même objet qui existe depuis 1992 dans l'agriculture."*

Propos tenus par le Président de l'UPA, Pierre Perrin, lors du Conseil National du 15 juin.

## La réforme des cotisations dans le PLFSS 2007 ?

C'est le ministre délégué à la Sécurité sociale, Philippe Bas, qui l'a annoncé le 4 juillet : la réforme des cotisations sociales patronales voulue par le Président de la République, devrait être inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, après arbitrage du Premier ministre sur son contenu.

## Un portail pour l'orientation et la formation

Une première version du site portail "orientation-formation.fr", résultat d'un travail commun État, régions et partenaires sociaux, a été inauguré le 30 juin. Il est destiné à renseigner les jeunes actifs, lycéens ou étudiants, en matière d'orientation et de formation. Le site centralise la ressource documentaire professionnelle du Centre Inffo, de l'ONISEP, de l'ANPE, du Centre national de la fonction publique territoriale et de pas moins de 132 branches professionnelles. L'ensemble des informations sur les métiers, sur la formation initiale et la formation continue sont ainsi mis à la disposition des internautes, ce qui représente une masse de données extrêmement importante : 1.000 fiches métiers, 54.000 formations, 24.500 adresses...

## Accès aux marchés publics

Selon une étude commandée par la CAPEB et réalisée en avril 2006, un tiers des entreprises artisanales du bâtiment est intervenu en marchés publics en 2005. Sans surprise, les entreprises de 10 à 20 salariés ont fait acte de candidature pour environ trois fois plus de marchés que les entreprises de 0 à 10 salariés. En outre, les entreprises de menuiserie-charpenterie sont celles qui ont le plus participé à des marchés publics en 2005 (39%), contre 26% des spécialistes du sanitaire-chauffage ou de la décoration.

## Un nouveau directeur pour le RSI

Le Conseil d'administration du Régime social des indépendants a donné son aval à la nomination de Dominique Liger au poste de Directeur Général. Cette nomination à compter du 1er juillet marque la création officielle du RSI. Jacques Augustin qui dirigeait jusqu'alors l'Instance nationale provisoire du RSI, est pour sa part appelé à d'autres fonctions. Ancien Directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo quand il était ministre de la Ville, Dominique Liger était son conseiller spécial au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, au moment de sa nomination.

## Congrès de l'UPA le 19 octobre

Prenez date, le prochain congrès de l'UPA aura lieu le 19 octobre 2006, comme à l'habitude dans l'enceinte du Palais des congrès de Paris. Le Premier ministre a d'ores et déjà répondu positivement à l'invitation de l'UPA. Pour ce qui est du programme de la journée, nul doute que la somme de propositions retenues par l'UPA pour favoriser le développement de l'artisanat et de la petite entreprise dans les années à venir sera largement soumise à débat.

## Accessibilité des établissements

Les textes d'application de la loi pour l'Égalité des chances laissent présager un renforcement drastique des obligations en matière d'accessibilité des lieux recevant du public pour les personnes handicapées, et donc d'importantes complications pour un certain nombre d'entreprises artisanales. L'intervention de l'UPA pendant plusieurs mois sur ce dossier a permis d'aboutir à des règles plus "intelligentes". En effet, le texte prévoit désormais des dérogations, en cas d'impossibilité technique, de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ou encore lorsqu'il y a disproportion entre les améliorations envisagées et leurs conséquences.

22 JUIN

Participation du Président de l'UPA à la séance de signature de la convention pour l'apprentissage junior.

27 JUIN

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de la CFDT, François Chèreque.

28 JUIN

Audition du Président de l'UPA par la Commission nationale du débat "Université - Emploi".

29 JUIN

Journée annuelle des Présidents des UPA territoriales.

4 JUILLET

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly.

6 JUILLET

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration de la GSC (Garantie sociale des chefs d'entreprise).

8 JUILLET

Interview du Président de l'UPA sur France Inter dans le cadre des émissions "Expression Directe".

11 JUILLET

Entretien entre le Premier ministre et le Président et les Vice-Présidents de l'UPA.

12 JUILLET

Audition du Président de l'UPA à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.

13 JUILLET

Audition du Président de l'UPA à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié.

14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception à l'Élysée.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@upa.fr